

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Schwartz

Prénoms : Arnaud

Institution ou entreprise : France Nature

Axe(s) :

- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?
- Quelle voie pour une économie soutenable ?

Intitulé de votre contribution : Propositions de France Nature environnement pour le monde de demain – relocaliser l'économie pour une empreinte écologique de moins d'une planète par an

Résumé de votre contribution :

PROPOSITIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT POUR LE MONDE DE DEMAIN – RELOCALISER L'ÉCONOMIE POUR UNE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE MOINS D'UNE PLANÈTE PAR AN

Idée générale : chaque nouvelle crise nous renvoie à notre capacité à changer pour éviter de voir l'histoire avec ses conséquences tragiques se répéter, voire s'aggraver. Aujourd'hui, l'économie doit évoluer pour que l'intérêt général soit le socle des transformations à venir et assure la protection des biens communs.

Dès aujourd'hui : pas de retour au « business as usual »

Juste avant la crise, le Green Deal initiait le chemin à suivre pour rendre l'économie de l'UE durable en 2050. Celui d'une transformation résolue de la société, et donc de notre économie, en faveur de la prise en compte des enjeux environnementaux (climat, biodiversité, pollution, alimentation, forêt ...), avec pour souci la santé et le bien-être des populations, ici en Europe et ailleurs. Quelques mois plus tard, il faut déjà renforcer ce projet, tant la crise aura révélé nos vulnérabilités et l'incohérence des politiques passées d'un point de vue social et environnemental. Ceci revient par exemple à se recentrer sur l'accès aux fournitures médicales et le sauvetage de vies, et à arrêter immédiatement toutes les négociations de traités commerciaux et d'investissement pendant l'épidémie de COVID-19. Pour France Nature Environnement, il est donc inadmissible de voir aujourd'hui des autorités publiques instrumentaliser cette période sombre pour déroger aux réglementations environnementales et limiter la participation des citoyens aux décisions les concernant, voire céder aux lobbys qui réclament activement des aides sans contrepartie, des droits à polluer améliorés et autres régressions de la législation environnementale et sociale. L'urgence économique ne doit pas être utilisée comme couverture pour éroder les garanties environnementales et sociales.

Dès demain : conditionner écologiquement et socialement le redéploiement des activités économiques

Il faut sans tarder cibler les mesures de relance économique de manière compatible avec les objectifs d'un Green Deal européen renforcé, ayant pour but global le retour à une empreinte écologique de moins d'une planète par an en 2030. La crise du Coronavirus ne doit pas occulter les deux grandes crises systémiques qui mettent en péril l'avenir de nos sociétés, le climat et la biodiversité. D'autres accidents en lien avec ces deux grandes crises pourront advenir si les décideurs continuent de ne pas écouter les scientifiques et les associations, et si rien n'est fait pour en réduire les causes et se préparer à leurs impacts.

Aussi, dans un souci de justice sociale et environnementale, il est nécessaire de couper le robinet des finances grises et spéculatives, de travailler sur la justice fiscale, et d'accélérer les politiques de financement durable de l'économie réelle, et avant tout de l'économie régionale et non cotée en bourse.

Pour ce faire, en plus de dispositifs d'évaluation ex-ante et ex-post, une bonne gouvernance, à la hauteur de la responsabilité démocratique de nos dirigeants politiques, consistera à associer la société civile organisée dans un dialogue multilatéral transparent afin que la relance soit réellement verte et juste.

Enfin, pour relocaliser l'économie dans un esprit d'équité et de sobriété, il faudra également renforcer la coopération au-delà des frontières, tant au sein de l'UE, que dans le monde et se doter d'outils mettant fin à la concurrence déloyale et faussée ayant mené jusqu'à présent à la surexploitation de notre planète, humains y compris. Cela implique notamment un changement des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Après demain : une nouvelle façon de produire et consommer, plus locale, sobre et équitable

France Nature Environnement affirme que l'indispensable retour à une empreinte écologique de moins d'une planète par an, est possible en développant une activité économique relocalisée, alignée sur le renouvellement naturel des ressources et créatrice d'emploi moyennant une réévaluation de la rentabilité des investissements. Le taux de référence actuel du coût du capital de 15%, emprunté à celui des marchés financiers internationaux, se fait au détriment du renouvellement de la nature, du climat, et de la création d'emploi. En effet, au-delà de 5-7% de rentabilité, le coût du capital crée un frein à l'investissement et à la création d'emploi. Il est donc temps de parler de décroissance de la rentabilité des capitaux, afin d'évoluer vers une rentabilité intégrant les externalités environnementales, climatiques et sociales. De plus, à l'instar de ce que l'on observe avec le modèle de l'agriculture biologique, cela créerait beaucoup d'échanges économiques vertueux en circuits courts.

Nous demandons donc :

1) Un Green Deal européen renforcé et se traduisant à tous les niveaux territoriaux :

-La mise en place, aux échelles locales, nationales et internationales, **d'un fond de relance écologique et social soutenu par tous les outils financiers disponibles de l'UE** (y compris le Cadre Financier Pluriannuel et ses programmes de dépenses, la Politique Agricole Commune, l'utilisation du mécanisme européen de stabilité et tous nouveaux fonds ou «euro-obligations»).

-Des investissements publics et privés dorénavant uniquement guidés par la taxonomie verte de l'UE pour accélérer le passage de tous les secteurs du gris (polluant) au vert (régénératif) ; y compris au niveau de la Banque Européenne d'Investissement et ses équivalents nationaux et locaux. Ils devraient se concentrer sur l'économie réelle régionale et non cotée en bourse, et se traduire avant tout par des fonds d'investissements régionalisés, orientés vers les entreprises vertes et/ou à verdir (ETI, PME-PMI, TPE). Les tickets d'entrée et taux de rentabilité de ces fonds d'investissements dédiés à leur transition écologique seraient revus à la baisse par rapport aux standards actuels, trop élevés et axés sur ceux concernant les entreprises et industries se finançant sur les marchés. En complément, les investissements en question devraient faire l'objet d'**une évaluation ex-ante et ex-post** selon des critères permettant de juger de leur contribution à l'atteinte d'objectifs de réduction des impacts des entreprises en termes de climat, biodiversité et empreinte écologique.

-La relocalisation des activités les plus stratégiques du point de vue de notre résilience écologique et sociale (notamment à moyen terme pour l'alimentation 100 % bio et la production d'énergie 100 % renouvelable, ainsi que de moyens de se soigner, se vêtir, se loger, communiquer et se déplacer). Et, concernant le conditionnement des soutiens publics post-crise aux plus grandes entreprises et aux banques privées, il s'agirait de réorienter les activités pour les rendre plus efficaces et sobres d'un point de vue matériel et énergétique. Cela devrait aussi se faire avec des dispositifs permettant de s'assurer de leur contribution aux objectifs climat, biodiversité, et empreinte écologique, depuis la phase d'écoconception, en passant par celles des approvisionnements (et en prévoyant des plans de sécurisation par exemple pour des matériaux tels que le cuivre et le platine), de fabrication, de distribution, de réemploi, de réparation etc. jusqu'à la fin de vie des produits. Il faudrait dans ce cadre, à l'instar du projet de mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'Union Européenne (MIC), prévoir un outil similaire et/ou une révision des règles mondiales de commerce et accords de libre-échange, afin de défendre nos autres standards et objectifs sociaux et environnementaux, dès lors qu'il sont plus ambitieux que ceux des pays d'où proviendraient des offres de biens et services concurrents.

2) La révision du code des marchés publics, en introduisant dans la commande publique à tous les niveaux administratifs l'obligation de critères environnementaux et sociaux dans l'acquisition de produits ou la commande

de prestations. Ceci passera également, aussi systématiquement que possible, par un recours aux solutions fondées sur la nature dans tous les achats, fourniture de services, restauration collective, travaux d'aménagement, gestion des milieux et des cours d'eau, etc., afin d'offrir des emplois de qualité au plus grand nombre et de préserver ou restaurer les écosystèmes naturels.

- 3) Une Conférence de la résilience** : tous les plans de relance, plutôt que de se focaliser sur la croissance du Produit Intérieur Brut, devraient d'abord mettre le bien-être des personnes et la régénération des écosystèmes au cœur de la réponse à la crise, offrir des avantages sociaux et protéger le droit du travail, ainsi que les normes environnementales grâce à une transition juste et écologique pour tous. Parmi les mesures innovantes à envisager pour changer de paradigme et pour ne citer que quelques-unes des possibilités à mettre au débat, il y a le partage du temps de travail rémunérateur disponible, la révision de l'ensemble des niveaux et échelles de salaires actuels, les quotas et tarifications progressives sociales et environnementales à appliquer aux ressources et biens de première nécessité (eau, électricité, carbone, ...), ou encore une législation européenne, déclinable aux niveaux nationaux et locaux, donnant une définition juridique de l'empreinte écologique avec pour objectif que cette empreinte revienne à moins d'une planète par an d'ici à 2030.